

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes	
ARRÊTÉ N°2019- <i>1736</i> <i>du 23 décembre 2019</i>	Arrêtant le bilan de la concertation avec le public sur le projet d'aménagement de la traverse de Vic-sur-Cère par la RN 122 (étude d'opportunité phase 2)

LE PRÉFET DU CANTAL,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

- Vu l'article L120-1 du code de l'environnement,
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L103-2,
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu la décision du 19 février 2018, de la Ministre chargée des transports, déléguant la maîtrise d'ouvrage à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2019-92 du 28 janvier 2019 fixant les modalités de la concertation,
- Vu la concertation avec le public sur le projet d'aménagement de la traverse de Vic-sur-Cère par la RN 122,

Considérant qu'il appartient au Préfet de Département d'arrêter le bilan de la concertation effectuée,

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Déroulement de la concertation (étude d'opportunité phase 2)

La maîtrise d'ouvrage DREAL et l'équipe «projet» ont souhaité mettre en place une concertation sous forme d'ateliers participatifs en parallèle de la démarche de concertation institutionnelle.

La concertation menée dans le cadre de cette étude dépasse donc le cadre de la concertation informative réglementaire (L 103-2 du code de l'urbanisme)

Initialement fixée du 5 février 2019 au 2 avril 2019 par arrêté du Préfet du Cantal du 28 janvier 2019, elle s'est prolongée jusqu'au 26 avril 2019.

Elle avait pour objectif de rencontrer et faire participer le public par le biais d'ateliers thématiques sur les grandes orientations du projet pour faire émerger une co-construction de ce dernier.

Au travers de 3 ateliers et réunions, les habitants ont pu prendre conscience des enjeux d'une telle étude et apporter aussi leur vision sur les mutations à venir et faire part de leur inquiétude et envies pour demain.

A noter qu'aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition à la Mairie ou directement à la DREAL.

Une première réunion publique de lancement a eu lieu le 5 février 2019 :

- Présentation de l'étude et du protocole de la concertation
- Constitution des premiers groupes pour micro-ateliers
 - Mobilité et accessibilité, lieux et fréquentations
 - Motifs d'affection et de désaffection
 - Évolution de la commune par analyse photographique
 - Questionnaire habitants et entreprises
 - Craintes et attentes face au projet

ARTICLE 2 : Restitution des échanges

1. Atelier-Mobilité-Déplacement-accessibilité du 9.02.2019

Aborder en profondeur et suivant le ressenti des usagers, la mobilité, l'accessibilité et le déplacement à Vic-sur-Cère.

Les points récurrents (expression des participants):

- **MODES ACTIFS** : Sécuriser les déplacements et notamment scolaires piétons (écoliers/collégiens) / «Il faut privilégier les déplacements en vélo et à pied» / Créer des pistes cyclables / Améliorer la signalétique (commerces, points d'intérêts...) / proposer un aménagement « volontaire » à l'entrée Nord.
- **STATIONNEMENTS** : Revoir, planifier le stationnement / Créer des parkings en périphérie / Apporter une réflexion générale sur le stationnement avec des propositions par types de stationnements (minutes, permanents,...) / Mieux aménager tous les parkings / Arrêter le stationnement standard qui nuit à la disponibilité et donc à l'accès aux commerces (véhicules « ventouses ») / Mise en valeur de la place de la fontaine par une réflexion sur le stationnement (certains demandent la suppression et d'autres de mettre une réglementation).
- **ACCESSIBILITÉ** : Insatisfaction sur l'accessibilité de la ville / Trottoirs à reprendre (trop étroits, discontinus, poteaux électriques à supprimer,...) / Les déplacements à pied quotidiens sont plébiscités (l'entrée Nord)
- **CIRCULATION** : Limiter la vitesse des véhicules / Inquiétudes quant aux détours potentiels induits par la reconfiguration de la RN / Mettre en place des navettes (centre/parking en périphéries / gare / zone de Comblat)

Les occurrences à souligner (expression des participants):

- **MODES ACTIFS** :
 - Mettre en place des range-vélos spécifiques,
 - Abaisser les trottoirs,
 - Créer des pistes cyclables jusqu'à Polminhac (voies vertes potentielles associables à la plaine de jeux),
 - Permettre différents accès piétons entre le centre-bourg et l'EHPAD,
 - Sécuriser
- **STATIONNEMENTS** :
 - Créer des parkings pour supprimer le stationnement le long de la RN
 - Supprimer le stationnement alterné et créer du stationnement minute,
 - Offrir du stationnement supplémentaire pour l'été.
- **CIRCULATION**:
 - Difficulté à visiter la ville ou le vieux bourg sans entrer en conflit avec les véhicules,
 - La mise en place de panneaux électroniques indicatifs de la vitesse,

2. Atelier participatif et thématique du 9 mars 2019

Vic-sur-Cère face au défi de la jeunesse et du tourisme vert.

Les points récurrents :

- LOISIRS: De nombreuses demandes d'amélioration reviennent concernant le stade, la piscine, les aires de jeux et les espaces à côté du camping qui sont des lieux attractifs pour les jeunes (remplacer les équipements de jeux de loisirs jugés vieillissants, sécuriser l'aire par rapport à la route, prévoir un abri pour la borne Wi-Fi, des espaces ombragés pour pique-niquer ou s'abriter sur le parc) / Revoir la signalétique pour les touristes / L'emplacement du marché en haut ou en bas fait débat, son maintien en haut nécessite de l'améliorer
- MODES ACTIFS (jeunes et enfants) : La pratique existe avec un renforcement souhaité en parallèle d'efforts de sécurisation / Les jeunes qui habitent le centre ancien se déplacent souvent à pied pour leurs trajets domicile-école ou pendant le week-end.

3. Atelier participatif et thématique du 18 mars 2019

La délicate question du Commerce et de l'Habitat

Les points récurrents :

- HABITAT: La moitié des personnes interrogées ne seraient pas prêtes à habiter en centre-bourg. Les raisons avancées sont tout d'abord le manque de stationnement, puis le manque de jardin, et l'état des logements / Les personnes présentes à l'atelier estiment à plus de 50% la vacance sur les logements de la rue principale / la mise en valeur du centre-bourg est nécessaire
- COMMERCES: Remettre en question le positionnement pour retrouver un dynamisme / Sur les gérants d'entreprises la moitié rencontrent des problèmes de livraisons (trafic dangereux et jours de marché), tandis que l'autre moitié déclarent ne pas être concernés / Les commerçants doivent proposer de nouveaux produits, l'offre est trop classique / Les commerçants doivent s'organiser pour travailler sur une adaptation des produits à l'image du territoire de Vic, et notamment lors des périodes touristiques / Dates et lieux du marché ne font pas l'unanimité.

Les occurrences à souligner :

- Déplacer la vieille fontaine ou changer l'aménagement de la place,
- Vendre des produits locaux par l'Office du Tourisme est vécue comme une concurrence potentielle,
- Repenser les dates du marché, éventuellement alternance entre la place du Carladès et le bas de la ville.

4. Synthèse de la participation.

Outil de mobilisation du public, la concertation dynamique a été un vivier de réflexions et un accélérateur du diagnostic.

Malgré une réalisation dans des temps jugés courts pour le sujet de l'étude, on note un effritement de la participation aux ateliers mais la présence d'un noyau «dur» de participants.

Il est important de noter qu'aucun élu n'a été convié aux ateliers afin de conserver une certaine neutralité des échanges.

Les propositions ou observations qui ressortent de cette concertation vont bien au-delà de la finalité de l'étude mais permettent de sensibiliser élus et concepteurs sur les sujets de demain (habitats, commerces, place des jeunes...).

Avec des craintes «naturelles» liées au projet cette étape nécessaire a fait naître un véritable terreau de suggestions et propositions propices à une réflexion orientée et une mise en culture d'idées pour une ville plus dynamique et plus agréable à vivre demain.

L'obligation de sécuriser les déplacements, de rendre accessible la voirie et d'offrir la possibilité de circuler à vélo sont identifiés comme des préambules au projet de déplacement.

Les participants attirent l'attention sur la nécessité de reléguer ou redistribuer le stationnement sur la commune. Il y a donc bien une prise de conscience sur les corrélations entre activité économique, sécurité des déplacements, cadre de vie et présence de voitures.

ARTICLE 3 : Bilan et propositions

A l'issue de cette étape, l'équipe de conception a établi les premières orientations d'organisation des espaces sur la traverse.

L'analyse, la définition des séquences sur le périmètre d'intervention (et leur connexion à travers l'organisation des rotules urbaines) permettent d'établir les premières orientations du projet en intégrant les attentes et les besoins exprimés par les habitants :

- redéfinir un plan de circulation interne,
- acter un régime de circulation sur l'axe et dans le bourg,
- considérer les modes actifs autant que les déplacements motorisés,
- réorganiser le stationnement (emplacement, distribution, nombre...),
- anticiper la redynamisation économique et touristique.

Le diagnostic fait apparaître des enjeux essentiels à intégrer. La concertation a permis d'élargir la réflexion et de l'orienter vers une opération « projet ». Le cadre de vie, l'image et l'économie sont pris en compte, notamment sur les points suivants :

- Les entrées Nord et Sud :
 - Signaler et qualifier l'entrée et l'accès au centre-ville
- Les places du Carlades et de la Fontaine :
 - Conforter leur rôle urbain
 - Valoriser la qualité des espaces, des vues et de l'architecture
 - Reconfigurer cette place pour affirmer le caractère du centre-bourg (place de la voiture, du piéton et du vélo)
- Les abords de l'office du tourisme et du parc :
 - Sécuriser les déplacements piétons entre les espaces et équipements publics
 - Reconsidérer le tracé de la RN (connexion avec le collège)
 - Améliorer la connexion haut et bas de la ville pour les modes actifs
 - Recontextualiser l'entrée de la ville depuis le secteur de la gare

La réunion publique de bilan de la concertation s'est tenue le 26 avril 2019.

Article 4 : Information du public

Le bilan de la concertation est intégré au dossier de présentation d'étude d'opportunité - Phase 2 « Vic-sur-Cère un Tournant Historique », mis à disposition du public par le maître d'ouvrage en mairie de Vic-sur-Cère. Il est aussi consultable sur le site internet de la DREAL AURA.

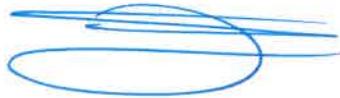
L'arrêté sera affiché en mairie, consultable sur le site internet de la DREAL AURA et sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Cantal.

Article 5 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal, la Maire de Vic-Sur-Cère, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AURILLAC le, **23 DEC. 2019**

Le Préfet,



Isabelle SIMA

